

## DOSSIER « PATIENT » DES ÉTUDIANTS INFORMATION SUR LE TRAITEMENT DE VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Dans le cadre de vos consultations et de votre suivi patient au sein du Service de Santé Étudiante (SSE) d'Université Paris Cité, le SSE est amené à recueillir et à conserver vos données à caractère personnel, notamment relatives à votre état de santé, dans votre dossier « patient ». Ce traitement est nécessaire à la bonne exécution de ses missions de médecine préventive et de promotion de la santé auprès des étudiants, qui lui sont confiées par la loi. Le traitement est fondé sur l'article 6, 1., c) du règlement général (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD). A compter d'avril 2022, le Service de Santé Étudiante procède au transfert des dossiers papier de ses patients sous un format numérique : le dossier patient informatisé.

### POURQUOI VOTRE MÉDECIN TIENT-IL UN DOSSIER SUR VOUS ?

La tenue du dossier « patient » est obligatoire. Ce dossier a pour finalité d'assurer votre suivi médical et de vous garantir la prise en charge la plus adaptée à votre état de santé. Il garantit la continuité de la prise en charge sanitaire et répond à l'exigence de délivrer des soins appropriés. Les informations traitées dans le dossier « patient » sont utilisées pour exercer l'activité de prévention, de diagnostic et de soins par le SSE. Elles répondent aux besoins de la prise en charge des patients. Il s'agit notamment de permettre :

- la gestion des rendez-vous ;
- la gestion des dossiers médicaux ;
- l'édition des ordonnances ;
- l'envoi de courriers aux confrères ;
- l'établissement et la télétransmission des feuilles de soins, le cas échéant.

### CONTENU DU DOSSIER

Les données à caractère personnel traitées sont relatives à la gestion administrative du dossier « patient », à la couverture sociale du patient (ex : assurance maladie obligatoire, assurance maladie complémentaire, etc.), à la santé du patient (données nécessaires à l'activité de dépistage, de diagnostic, de soins ou de prévention), et aux professionnels qui interviennent dans la prise en charge du patient. Il s'agit notamment des catégories de données personnelles suivantes :

- les données d'identification : nom, prénom, date de naissance, adresse, numéro de téléphone, numéro INE de l'étudiant, données liées à l'inscription administrative de l'étudiant ;
- le numéro de sécurité sociale : uniquement pour l'édition des feuilles de soins et la télétransmission aux caisses d'assurance maladie ;
- selon les cas, la situation familiale : situation matrimoniale, nombre d'enfants ;
- selon les cas, la vie professionnelle : profession, conditions de travail ;
- la santé : historique médical, historique des soins, diagnostics médicaux, traitements prescrits, nature des actes effectués, résultats d'exams de biologie médicale et tout élément de nature à caractériser la santé du patient et considéré comme pertinent par le médecin ;
- les informations relatives aux habitudes de vie : collectées avec votre accord et dans la stricte mesure où elles sont nécessaires au diagnostic et aux soins.

### QUELLE EST SA DURÉE DE CONSERVATION ?

Le dossier « patient » est conservé en principe pendant 20 ans à compter de la date de votre dernière consultation, conformément aux dispositions de l'article R. 1112-7 du code de la santé publique.

### QUELS SONT LES DESTINATAIRES DES INFORMATIONS FIGURANT DANS VOTRE DOSSIER ?

Seuls ont accès aux informations figurant dans votre dossier les professionnels intervenant dans votre prise en charge et, dans une certaine mesure, au regard de la nature des missions qu'il exerce, le personnel du SSE. Votre médecin, avec votre consentement, pourra également transmettre à d'autres professionnels de santé des informations concernant votre état de santé. Enfin, afin de permettre la facturation des actes qu'il réalise et qui le nécessite, le professionnel de santé est amené à télétransmettre des feuilles de soins à votre caisse de sécurité sociale et à votre mutuelle. Pour assurer la gestion administrative des rendez-vous, le SSE fait appel à un sous-traitant (Doctolib). Pour assurer la maintenance du logiciel de gestion du dossier patient et l'hébergement des données du dossier patient, le SSE fait appel à un sous-traitant (Imagine Editions – HelloDoc). Celui-ci a un rôle purement technique et ne peut pas accéder aux dossiers du patient. Il est agréé pour l'hébergement, le stockage, la conservation de données de santé conformément aux dispositions de l'article L. 1111 -8 du code de la santé publique.

### SÉCURITÉ DES DONNÉES

Le SSE, ainsi que les sous-traitants auxquels il fait appel, s'engagent à mettre en place toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour préserver la confidentialité et l'intégrité des données de ses patients. Au sein du SSE, les accès aux dossiers sont sécurisés, limités aux seuls professionnels de santé qui interviennent dans la prise en charge, avec une identification fiable des professionnels autorisés et une traçabilité des accès. L'ensemble des données contenues dans le dossier patient est couvert par le secret médical auquel chaque professionnel de santé est soumis. Le service de messagerie électronique sécurisé (MS Santé déployé par l'Agence numérique en santé) permet également d'assurer une identification et une authentification fiables des professionnels habilités, et assure la sécurité des messages et des pièces jointes lors de leur transfert.

### QUELS SONT VOS DROITS ET COMMENT LES EXERCER ?

#### Le droit d'accéder à votre dossier « patient »

Vous pouvez accéder aux informations figurant dans votre dossier. Suite à l'exercice d'une demande d'accès à un dossier « patient », les données sont communiquées au plus tard dans les huit jours suivant la demande et au plus tôt après qu'un délai de réflexion de quarante-huit heures aura été observé. Ce délai est porté à 2 mois lorsque les informations médicales datent de plus de 5 ans. (Art. L.1111-7 du Code de la santé publique). Vous pouvez préciser si celle-ci porte sur la totalité de votre dossier ou sur une partie ; vous pouvez également préciser les conditions souhaitées de consultation ou de remise (en mains propres, via le médecin traitant, par courrier...). La consultation sur place de vos données est gratuite.

Toute demande d'accès au dossier patient doit être faite par mail ou par courrier postal à :

[direction.sse@u-paris.fr](mailto:direction.sse@u-paris.fr)

M<sup>me</sup> la médecin directeur du SSE

45 rue des Saints-Pères, 75006 Paris.

#### Vos droits de rectification, d'effacement, d'opposition et de limitation

Vous disposez, par ailleurs, sous certaines conditions, du droit de demander la rectification de vos données ou encore leur effacement ; vous disposez également du droit de vous opposer au traitement de vos données personnelles et de demander la limitation du traitement.

Vous disposez du droit de vous opposer pour motif légitime à l'externalisation de vos données auprès d'un prestataire d'hébergement de données.

Pour toute demande relative à l'exercice de votre droit de rectification, d'effacement, d'opposition ou de limitation au traitement de vos données, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données d'Université Paris Cité, par courrier électronique à [dpo@u-paris.fr](mailto:dpo@u-paris.fr) et à la direction du SSE : [direction.sse@u-paris.fr](mailto:direction.sse@u-paris.fr)

Dans le cadre de l'exercice de vos droits, vous devez justifier de votre identité par tout moyen. En cas de doute sur votre identité, les services chargés du droit d'accès et la déléguée à la protection des données se réservent le droit de vous demander les informations supplémentaires qui leur apparaissent nécessaires, y compris la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.

Si vous estimez que vos droits en matière de protection des données à caractère personnel ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07 ou à [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)

- > PAS D'AVANCE DE FRAIS
- > UN SUIVI MÉDICAL PRÉCIS ET CONFIDENTIEL
- > DES DONNÉES DE SANTÉ FIABILISÉES ET SÉCURISÉES

TOUTE L'INFO : [U-PARIS.FR/SERVICE-SANTE/DOSSIER-PATIENT](http://U-PARIS.FR/SERVICE-SANTE/DOSSIER-PATIENT)

NOUVEAU DANS VOTRE  
SERVICE DE SANTÉ  
ÉTUDIANTE :

votre dossier patient informatisé